

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES EXPERTS DU CONSEIL DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES (CECTES)**

*Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment l'article 37 ;*

*Vu l'appel à candidatures du 23 janvier 2023 ;*

*Considérant que la commission de sélection des experts du conseil des transitions environnementales et sociétales est composée d'élus des conseils centraux : six élus du conseil académique dont trois issus de la commission de la formation et de la vie universitaire : un enseignant-chercheur / enseignant / chercheur et deux étudiants ;*

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1**

Sont désignés, parmi les élus de la commission de la formation et de la vie universitaire, pour siéger à la commission de sélection des experts du conseil des transitions environnementales et sociétales : Joël Zaffran, Léa Masson et Lisa Gazziero.

**Article 2**

Les représentants siègent au sein de la commission de sélection des experts du conseil des transitions environnementales et sociétales jusqu'à échéance de leur mandat au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux.

**Article 3**

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :  
30 votes pour  
0 vote contre  
0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

